



Règlement Intérieur

Ce règlement est conçu en accord avec les articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail, visant à établir un cadre clair et structuré pour le bon déroulement des formations.

Article 1 – Objet et Portée

Ce règlement concerne toute personne inscrite à une formation chez MY ACADEMY via le site www.my-academy.fr. Il précise les modalités d'utilisation et le fonctionnement des formations offertes par MY ACADEMY et stipule que les participants sont tenus de le respecter pendant toute la durée de leur formation. Les formations proposées par MY ACADEMY sont disponibles à l'achat individuellement. Après acquisition, chaque parcours offre un mois d'accès dès l'activation du compte apprenant. L'inscription se fait par MY ACADEMY suite au paiement du cours en ligne. Pour démarrer une formation, un email doit être envoyé à contact@my-academy.fr avec les détails requis pour l'activation de l'accès par MY ACADEMY.

Article 2 – Organisation et Support

Les formations MY ACADEMY sont accessibles en ligne 24/7. Bien que non contraints par des horaires fixes, il est recommandé aux apprenants d'établir un programme d'étude personnel. Chaque parcours inclut 20 à 40 vidéos, accompagnées de tests pour valider les connaissances acquises. Les apprenants doivent avoir visionné au moins 75 % de chaque vidéo pour accéder aux tests. En cas de besoin, l'assistance est disponible par téléphone ou email, et il est possible d'être mis en relation avec l'expert de la vidéo pour un soutien supplémentaire.

Article 3 – Absences et Flexibilité

La validité d'un parcours est d'un mois. En cas de problèmes empêchant la poursuite de la formation, l'apprenant peut solliciter un délai supplémentaire auprès de l'équipe pédagogique de MY ACADEMY.

Article 4 – Suivi de Formation

Pour le suivi des formations, une identification est requise à chaque connexion. Une formation est considérée comme complétée une fois 75 % de la vidéo visionnée. Après validation d'un test de connaissance, des feedbacks sont fournis automatiquement. Une option d'examen final en ligne est disponible pour validation du parcours de formation, menant à une attestation officielle de MY ACADEMY.

Article 5 – Accessibilité

MY ACADEMY s'engage à rendre ses formations accessibles à tous, y compris les personnes en situation de handicap. Des ressources et contacts sont disponibles pour accompagner ces derniers.

Article 6 – Conseils d'Étude

Pour une expérience d'apprentissage optimale, il est conseillé d'étudier dans un environnement calme, de prendre des notes, de visionner les vidéos attentivement et de réviser avant et après les examens.

Ce règlement vise à garantir une expérience d'apprentissage de qualité et accessible à tous, dans le respect des engagements de MY ACADEMY envers ses apprenants.